



## Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/15-671-909 du 01/06/2015

### **OPERATIONS DE MUTATION DES PERSONNELS DE DIRECTION - RENTREE 2016**

Référence : note de service ministérielle n°2015-0152 du 19 mai 2015

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels de direction s/c de MM les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mmes GUISTETTO et JUVENAL-LAMBERT - DIEPAT 3.02 - Tel : 04 42 91 73 71/70 Fax : 04 42 91 70 06 - mel. : veronique.guistetto@ac-aix-marseille.fr - caroline.juvenal-lambert@ac-aix-marseille.fr

J'appelle votre attention sur la note de service ministérielle n° 2015-0152 du 19 mai 2015 ci-jointe, informant les personnels de direction désireux de participer aux opérations de mutation pour la rentrée scolaire 2016 de la possibilité de saisir, sur Internet, leur intention de participation au mouvement.

Cette procédure permettra d'établir une liste des postes susceptibles d'être vacants, qui sera publiée dans les mêmes conditions et délais que la liste des postes vacants, au moment de l'ouverture du serveur en octobre 2015.

La saisie sur Internet des intentions de mutation doit se faire sur le site

<http://www.education.gouv.fr>,

rubrique « concours, emplois et carrières » puis « personnels d'encadrement », **du vendredi 5 juin au mardi 30 juin 2015.**

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

19 MAI 2015

Paris le

Secrétariat  
général

NOTE DE SERVICE

Direction générale  
des ressources  
humaines

à

Service  
de l'encadrement

Mesdames et messieurs les personnels de  
direction

Sous-direction de la  
gestion des carrières  
des personnels  
d'encadrement

s/c de mesdames les rectrices et messieurs les  
recteurs d'académie

Bureau des  
personnels de  
direction des lycées  
et collèges

s/c de mesdames et messieurs les vice-recteurs

DGRH E2-3  
n° 2015-0152

s/c de madame la cheffe de service de  
l'éducation nationale à Saint-Pierre et Miquelon

**Objet :** intentions de mobilité des personnels de direction à la rentrée 2016 -  
recensement des postes susceptibles d'être vacants

Afin de donner une meilleure information aux personnels de direction candidats à la mobilité à la rentrée 2016, une liste des postes susceptibles d'être vacants est portée à leur connaissance dans les mêmes conditions et délais que la liste des postes vacants.

Cette liste de postes susceptibles d'être vacants est constituée par le recueil, en amont des opérations de mobilité, des intentions de participation formulées par la plupart des candidats.

Les modalités de recensement des postes susceptibles d'être vacants et le calendrier des opérations sont les suivants :

**I - Modalités de recensement des postes susceptibles d'être vacants**

En application de l'article 22 du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 :  
- peuvent être concernés, les personnels qui, au 1<sup>er</sup> septembre 2016 auront trois ans d'ancienneté au moins sur leur poste actuel ;

- sont concernés obligatoirement, les personnels de direction dont l'ancienneté sur le poste actuel sera de 9 ans au moins au 1<sup>er</sup> septembre 2016 et qui devront recevoir une nouvelle affectation à cette date ;

- sont tenus de participer aux opérations annuelles de mutation, les personnels de direction qui comptent sept ou huit ans dans le même poste au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Les intentions de participer à la mobilité seront saisies par internet sur le site : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) rubrique « personnels d'encadrement ».

## II - Calendrier

La saisie des intentions s'effectuera du vendredi 5 juin au mardi 30 juin 2015. Le traitement de ces données permettra ensuite d'informer le plus largement et le plus équitablement possible l'ensemble des candidats dès l'ouverture du serveur, en octobre 2015.

Pour la ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation  
~~le chef de service de l'encadrement,~~  
adjoint à la directrice générale  
des ressources humaines

Pierre MOYA